



DELIBERATION N°05-13

Sécurisation CD22 – Aménagement « carrefour médiathèque »

Séance du 04/02/13 (Quorum non atteint)
Nouvelle Séance du 21/02/13
(Sans obligation de quorum)
Date de la convocation : 04/02/13

Membres en exercice : 15
Membres démissionnaires : 01
Membres présents : 06 votants : 06

L'en deux mil treize, le jeudi vingt un à dix sept heures quinze minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2^{ème} Adjoint - Le conseiller : Alain GIPET - Stéphane APPOLINAIRE - Hervé ROBINEAU

ABSENTS : Eveline PERIGNY, 3^{ème} Adjoint - Alexis TIOUKA, 4^{ème} Adjoint - Les conseillers : Alain FREDERIC - Pascal AUGUSTE - David JEAN-JACQUES - Mirka ALEXANDRE - Laëtizia TIOUKA - Loick PAUL

SECRETARE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Liliane APPOLINAIRE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Que cette opération concerne l'aménagement mairie/médiathèque initialement prévu pour 435 000 €. Il est maintenant scindé en 3 types d'aménagement pour un total de 394 705 € :

- Ph1-Aménag. carrefour médiathèque (161 595 €)
- Ph2-Aménag. de la chicane proximité carbet communautaire (95 627 €)
- Ph3-Aménag. carrefour mairie (126 483 €)
 - Dépenses annexes (11 000 €)

Ces aménagements étant très coûteux pour une petite collectivité, il est proposé de programmer un aménagement par exercice. Aussi, pour 2013, l'aménagement du carrefour médiathèque doit être priorisé.

Le plan de financement prévisionnel se présente de la façon suivante :

Charges	Montant	Produits	Montant	%
Aménagement carrefour médiathèque	161 595 €	DETR	69 038 €	40
Dépenses annexes	11 000 €	Conseil Général	51 779 €	30
		Amende de Police	17 260 €	10
		Commune	34 518 €	20
TOTAL	172 595 €	TOTAL	172 595 €	100

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal, Oui, à l'exposé du maire,

Après avoir délibéré ;

Décide de programmer l'aménagement « carrefour médiathèque ».

Arrête le coût prévisionnel lié à cette opération à 172 595 €.

Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'établit ci-dessus.

Sollicite l'aide des différents partenaires comme indiquée dans le plan ci-dessus. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits en tant que de besoin en dépenses et en recettes à des budgets en cours et suivants.

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.



Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA

